



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, donne avis que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, le rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 seront déposés à la séance ordinaire du conseil de la municipalité le **mardi le 14 mai 2024 à 20h00 au 6 rue des Rapides.**

Donné à Preissac ce 6^e jour de mai 2024.

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 6^e jour de mai 2024.

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier
